

Image not found or type unknown



Base de repartition des charges pour studio non vu.

Par **mauriboy**, le **02/07/2009** à **17:23**

Bonjour,
Mon studio n'a jamais été vu par le géomètre expert lors de la refonte des charges de copropriété avant l'an 2000 ET POURTANT JE PAYE LES CHARGES et les travaux. est-ce légal?